



3 - Plans de zonage réglementaire  
3 A - Planche 7

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DE LA HAUTE-LOIRE  
SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DES RISQUES NATURELS  
12, rue Molière  
43012 LE POY EN VALLÉE



Légende

Zonage réglementaire:

Zone rouge (en zone urbaine ou zone non-urbaine):

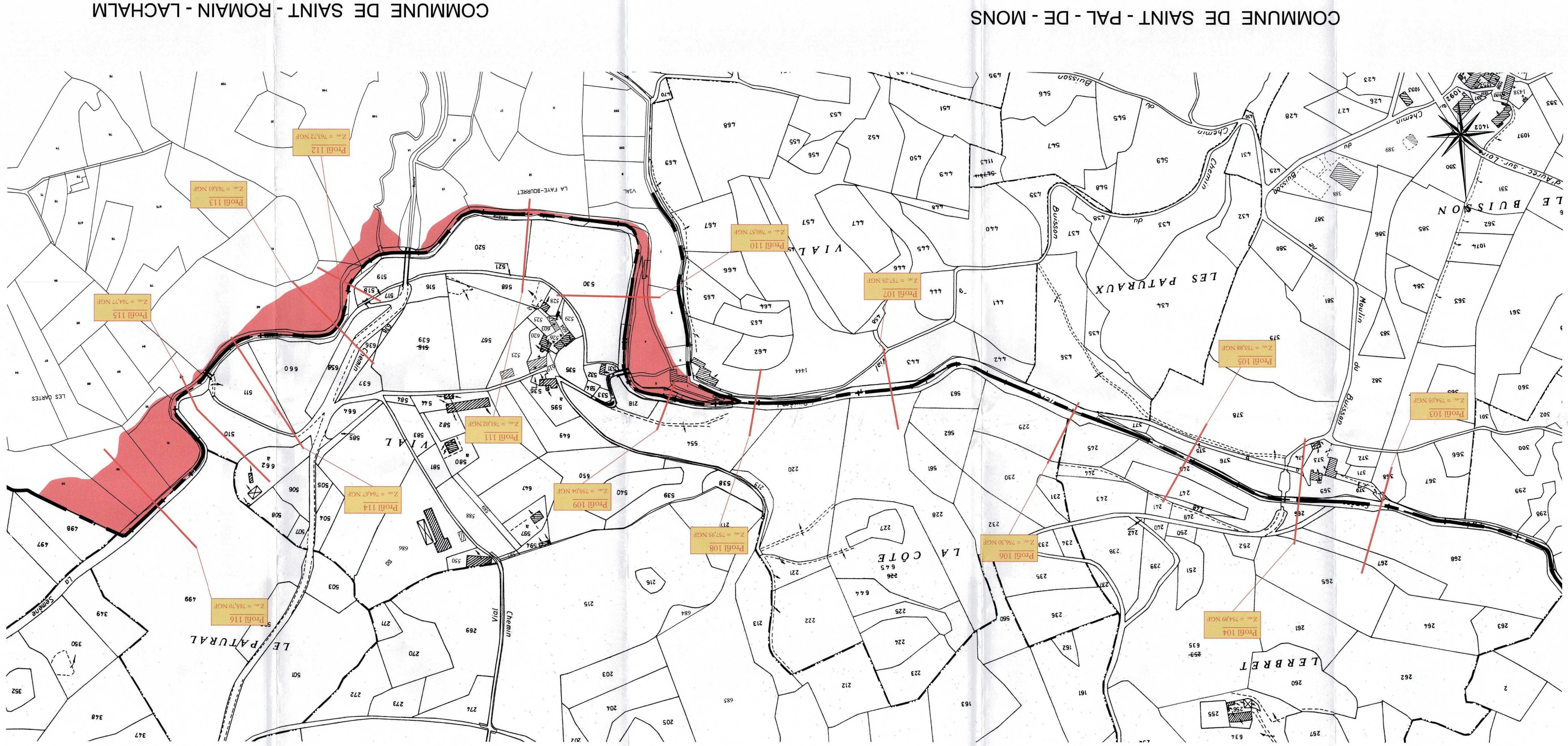
R Zone à risque fort en milieu urbain et zone  
d'expansion de crue en milieu non urbain

Définition des côtes de sécurité:

Profil 110: n° du profil en travers

Z 760,57: Côte de sécurité en m.N.G.f.

Echelle : 1/2000



COMMUNE DE SAINT - VICTOR - MALESCOURS

COMMUNE DE SAINT - PAL - DE - MONS

COMMUNE DE SAINT - ROMAIN - LACHALM